



## UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Clémence MARTY-CHASTAN et Erik RANCE (IGAS)

Didier GUERIAUX et Robert TESSIER (CGAAER)

Alexis DELAUNAY et Catherine MIR (CGEDD)

Les produits phytopharmaceutiques sont destinés à protéger les végétaux contre tous les organismes nuisibles ou à prévenir leur action. Afin de préparer la mise en œuvre de l'engagement du Président de la République de limiter progressivement ces produits présentant un risque pour la santé et la biodiversité, cette mission interinspections a étudié leur utilisation, en se centrant sur les usages agricoles (herbicides, fongicides ou insecticides).

### Des enjeux sanitaires et environnementaux majeurs

Les enjeux sanitaires et environnementaux liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sont majeurs. Avec 75.287 tonnes de produits phytopharmaceutiques vendus en 2014, la France se situe au 8<sup>ème</sup> rang européen par hectare.

Les différentes études publiées, notamment l'expertise collective de l'Inserm de 2013, montrent des augmentations de risque significatives pour plusieurs pathologies en lien avec l'exposition aux pesticides (cancer de la prostate, maladie de Parkinson, lymphome non hodgkinien, myélome multiple, atteinte du système nerveux central) ainsi que pour le développement du fœtus et la petite enfance. Selon les modes de contamination, ce sont les professionnels de l'agriculture, la population des riverains ou, plus largement, l'ensemble des consommateurs qui sont potentiellement exposés aux dangers que peuvent présenter les pesticides. Les effets environnementaux de ces produits sur les cours d'eau, le sol ou les insectes, sont également préoccupants.

### De nouvelles mesures nécessaires

Même si l'on convient de poursuivre les efforts de recherche sur l'impact de ces produits, le degré de certitude acquis et déjà acquis sur les effets des produits phytopharmaceutiques commande de prendre des mesures permettant de réduire à la fois l'utilisation de ces produits et leur impact sur les populations et l'environnement.

La mission interinspections recommande que la France, d'une part, propose une évolution de la réglementation européenne plus protectrice de la population et, d'autre part, élabore un cadre d'action relatif aux substances identifiées comme les plus préoccupantes.

Elle propose parallèlement des mesures pour renforcer la protection des populations, par exemple en définissant des distances minimales entre les lieux de épandage et les lieux sensibles ou les habitations.

Enfin, des alternatives existent pour diminuer l'usage d'un certain nombre de produits phytopharmaceutiques en agriculture, sans nécessairement dégrader la rentabilité des exploitations.

La France est le seul pays d'Europe à se fixer des objectifs ambitieux de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ; de nouvelles mesures sont nécessaires pour les atteindre. L'objectif déjà fixé de réduction de 50 % d'utilisation des produits phytopharmaceutiques d'ici 2025 suppose a minima des aménagements du plan national Ecophyto 2. Réduire de façon pérenne la dépendance aux produits phytopharmaceutiques suppose d'utiliser d'autres leviers encore : la mission recommande de mobiliser dès maintenant les financements publics (Plan d'investissement et de Transformation de l'Agriculture de 5 Mds ", financements de la Politique agricole commune) pour permettre à court terme une sortie des herbicides, intégrer des objectifs dans les contrats de filière associant l'ensemble des partenaires amont et aval, soutenir l'agriculture biologique et développer un label agro-écologique.